



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 06 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six février à 18 heures 00, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2025-01

OBJET : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF AUX TRAVAUX DE DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR DE LA CRECHE LA BALEINE BLEUE « UN COIN DE VERDURE POUR LA PLUIE »

MEMBRES EN EXERCICE : 27 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 19 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 21

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY
AURIBEAU : M. Roland CICERO
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX :

MURS : M. Christian MALBEC
MÉNÉRBES : M. Patrick MERLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS

Procurations :

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Gilles RIPERT
VIENS : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à M. Frédéric SACCO

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250206-B-2025-01-DE
Date de télétransmission : 10/02/2025
Date de réception préfecture : 10/02/2025
Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la délibération n° CC -2023-153 du 14 décembre 2020 qui approuve le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération n° CC-2023-113 du 16 novembre 2023 qui approuve le Projet d'établissement petite enfance 2024-2028,

Vu, la délibération n° CC-2024-11 du 17 janvier 2024 qui approuve la convention partenariale d'accompagnement et d'animation de la démarche « un coin de verdure pour la pluie » par le Parc naturel régional du Luberon,

Vu, la circulaire 2024-019 de la Caisse d'Allocations familiales, relative au Fonds de modernisation des Établissements (FME) d'accueil du jeune enfant et des Maisons d'assistantes maternelles.

Vu, la délibération n° B-2024-36 du Bureau communautaire de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) du 4 juillet 2024 qui approuve le plan de financement 2025 de l'opération de désimperméabilisation et d'aménagement de la cour de la crèche la Baleine bleue,

Vu, la délibération n° B- 2024-40 du Bureau communautaire de la CCPAL du 11 septembre 2024 portant sur la première modification du plan de financement relatif aux travaux de désimperméabilisation et d'aménagement de la cour de la crèche la Baleine bleue,

Vu, la décision attributive de de subvention l'agence de l'eau Rhône Alpe méditerranée Corse du 29 novembre 2024 d'un montant de 29 651 € pour un montant subventionnable de 42 360€ HT, qui modifie le plan de financement 2025.

Considérant, que le projet s'inscrit dans les catégories d'opérations susceptibles d'être subventionnées dans le cadre du fonds de modernisation des EAJE de la Caf (FME), qui permet d'apporter un soutien financier aux gestionnaires pour la rénovation des établissements,

Considérant, le nouveau plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes		
Désimperméabilisation de la cour de la crèche la Baleine Bleue à Céreste-en-Luberon	Travaux préliminaires	5 070 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (34,11%)	29 651 €
	Démolition et terrassement Généraux	5 422,32 €	CAF de Vaucluse (45,6%)	39 632,3 €
	Structures et revêtements	27 802,80 €		
	Réseau EP	4 560 €	Autofinancement (20,29%)	17 637 €
	Espace vert	9 118,08 €		
	Arrosage	3 344,40 €		
	Jeux et mobilier	4 620,40 €		
	Communication	2 640 €		
	Ferronnerie	9 684 €		
	Divers imprévus	5 058,30 €		
Maitre d'œuvre	9 600 €			
TOTAL	86 920,30 €	TOTAL	86 920,30 €	

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessus de l'opération de désimperméabilisation et d'aménagement de la cour de la baleine bleue, ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir, sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses et le montant de la participation de la Communauté de communes ne soit pas significativement augmenté,

Sollicite, une aide financière auprès de la Caf de Vaucluse au titre du Fonds de modernisation des établissements du jeune enfant (FME) d'un montant de 39 632,3 €.

Autorise, le Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon à déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse.

Autorise, le Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon à signer toute pièce relative au projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO

Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 19/02/2025

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250206-B-2025-01-DE
Date de télétransmission : 10/02/2025
Date de réception préfecture : 10/02/2025
Page 3 sur 3

B-2025-01

